



**BUREAU
VERITAS**

COMMUNIQUE DE PRESSE

Neuilly-sur-Seine, France – 23 janvier 2025

Bilan semestriel du contrat de liquidité

Au titre du contrat de liquidité confié par la société BUREAU VERITAS à EXANE BNP PARIBAS, en date de dénouement du 31 décembre 2024, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité:

- 143 810 titres BUREAU VERITAS
- 6 662 777 euros

Au cours du 2nd semestre 2024, il a été négocié un total de :

- Achat : 1 438 789 titres (4 263 transactions) pour un total de 41 304 779 euros
- Vente : 1 497 238 titres (3 998 transactions) pour un total de 43 042 246 euros

Il est rappelé que :

Lors du dernier bilan semestriel, en date de dénouement du 30 juin 2024, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 187 259 titres BUREAU VERITAS
- 5 220 638 euros

Au cours du 1^{er} semestre 2024, il a été négocié un total de :

- Achat : 1 283 426 titres (4 085 transactions) pour un total de 33 884 135 euros
- Vente : 1 326 534 titres (4 111 transactions) pour un total de 35 028 683 euros

Au 1^{er} juillet 2021, date de mise en œuvre de la décision AMF 2021-01 du 22 juin 2021, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 95 649 titres BUREAU VERITAS
- 7 009 256 euros

Au 31 décembre 2018, date de mise en œuvre de la décision AMF 2018-1 du 2 juillet 2018, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 217 671 titres BUREAU VERITAS
- 4 059 308 euros

Pour rappel, en date du 31 décembre 2024 après bourse, Bureau Veritas a mis fin au contrat de liquidité confié à BNP Paribas Exane. La résiliation du contrat de liquidité confié à BNP Paribas Exane résulte du souhait de Bureau Veritas de procéder à une rotation du prestataire de services d'investissement pour l'animation du marché de ses titres et la gestion de son contrat de liquidité.

Un nouveau contrat a été conclu et mis en œuvre depuis le 7 janvier 2025 avec Rothschild Martin Maurel.